

## **Avenir de la Fonction publique : parcours professionnels, carrières et rémunérations Séquence 4 : rénovation des grilles**

### **Contribution de la CFDT Fonctions publiques**

La CFDT Fonctions publiques souhaite apporter une contribution écrite relative au dispositif présenté lors de la séance du 19 mai dernier, visant à la prise en compte de la valeur professionnelle dans le grade (avancement d'échelon).

Le gouvernement propose de substituer une « bonification de reconnaissance pluriannuelle de la valeur professionnelle » aux actuelles « réductions-majorations » d'ancienneté. La CFDT Fonctions publiques s'est exprimée de manière très critique sur le fond du dispositif proposé, comme la majorité des organisations syndicales ainsi que le soulignait la note de présentation.

En cohérence avec sa revendication d'avancement d'échelon au même rythme pour tous, la CFDT Fonctions publiques est en désaccord de fond avec la proposition faite par le Gouvernement. Au-delà de ce simple constat, la CFDT Fonctions publiques souhaite rappeler :

- qu'elle n'est en rien opposée à la reconnaissance de la valeur professionnelle des agents ;
- que celle-ci est déjà prise en compte par d'autres dispositifs, notamment indemnitaire ;
- qu'elle est également largement prise en compte dans le déroulement de carrière au travers des avancements de grade et des promotions de corps ;
- qu'un certain nombre de corps ou cadres d'emploi connaissent déjà des avancements d'échelons au même rythme pour tous (y compris antérieurement à la mise en œuvre de Cigem) et que cette modalité n'a jamais eu la moindre conséquence ni sur l'investissement des agents, ni sur la qualité du service rendu.

En outre, le dispositif présenté particulièrement compliqué à appréhender et qui vient se surajouter aux dispositifs précités :

- d'une part renverrait l'idée que 75 % des agents ne mériteraient aucune reconnaissance de leur valeur professionnelle,
- d'autre part risquerait d'exposer, par contrecoup, les 25 % bénéficiant de cette reconnaissance à une stigmatisation peu propice à des ambiances de travail sereines.

Enfin, il convient de préciser que les moyens mis en œuvre pour ce dispositif sont en recul par rapport au dispositif existant, dont tout le monde s'accorde à reconnaître le peu d'efficacité, tant sur la motivation des agents que sur la qualité du service rendu aux usagers.

Pour toutes ces raisons, la CFDT Fonctions publiques souhaite vivement que le Gouvernement renonce à sa proposition au profit de l'avancement à un rythme identique pour tous, et veillera à ce que les agents ne soient pas perdants.